



Arrêter un afpr pour un CDI dans une autre entreprise ?

Par Momi19

Bonjour

Je me permets de venir sur ce forum car j'aimerais si je pouvais stopper un afpr en cours pour un CDI dans une autre entreprise (je préviendrais évidemment mon patron et ma conseillère PE) ? Est ce que Pôle emploi me dira quelque chose ?

Sinon comment ça se passe si c'est mon patron qui me garde pas ou qu'on fait une rupture a l'amiable ?

Merci de votre réponse cordialement

Par AGeorges

Bonjour Momi (le retour ?),

En principe, il n'y a pas d'interdiction pour arrêter un AFPR en cours. Pôle Emploi vous dira comment faire.

De plus, si vous signez un CDI, votre nouvel employeur peut bénéficier d'un POEI. A étudier donc. Mettez vous au charbon pour étudier le POEI.